

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 novembre 2012

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° II-220

présenté par  
M. Benoit

-----

**ARTICLE 46****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires	42 425 156	0
Forêt	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	42 425 156
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>TOTAUX</b>	42 425 156	42 425 156
<b>SOLDE</b>	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires	33 701 915	0
Forêt	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	33 701 915
<i>Dont titre 2</i>	0	0
<b>TOTAUX</b>	33 701 915	33 701 915
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir le montant des crédits attribués aux prêts à l'installation, au même niveau que dans le projet de loi de finances pour 2012.

Ces crédits financent les charges de bonification relatives aux prêts à moyen et long termes destinés au financement de l'installation des jeunes agriculteurs (prêts MTS-JA) ou d'autres bénéficiaires, tels que les Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) ou les prêts pour les jeunes agriculteurs non cofinancés, à savoir les exploitants en aquaculture et équidés (prêts MTS-autres).

Cela implique un transfert de 42 425 156 euros en autorisations d'engagement et de 33 701 915 euros en crédits de paiement de l'action n° 01 « moyens de l'administration centrale » du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » vers l'action n° 13 « Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles » du programme « Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires ».